



[Les arrêtés de la métropole](#)

31 janvier 2015 - 08 : 05

Les arrêtés réglementaires du Président de Brest métropole sont des décisions à caractère général et impersonnel qui concernent ou intéressent l'ensemble des administrés.

Cette page vous propose un accès en ligne aux arrêtés réglementaires du Président de Brest métropole.

[Accéder aux arrêtés du Président de Brest métropole.](#)

Ils sont principalement de deux natures :

D'une part, les arrêtés communautaires réglementaires résultent des compétences qui sont affectées à Brest métropole par l'article L. 5215-20-1 du Code Général des collectivités Territoriales et des compétences adjointes par les statuts adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2006 approuvés par arrêté préfectoral n° 2006-0824 du 13 juillet 2006. Par conséquent des arrêtés communautaires sont pris dans des domaines tels que :

- l'urbanisme : pour des enquêtes publiques,
- la voirie : pour les ouvrages de télécommunications
- le règlement des services communautaires.

D'autre part, le Président de Brest métropole partage avec les maires de l'agglomération des pouvoirs de police, en application de l'article L. 5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, en matière :

- d'assainissement
En application de cet article, l'arrêté préfectoral 2005-1363 du 28 novembre 2005 autorise le Président de Brest métropole et le maire de la ou des Villes de la communauté urbaine concerné(e)s à prendre des arrêtés de police cosignés.
- d'élimination des déchets
L'arrêté préfectoral du 28 novembre 2005 visé au paragraphe précédent autorise la prise d'arrêtés de police conjoint- Président de Brest métropole et maire de la Ville concernée
- de l'organisation de manifestations dans l'enceinte du « Parc de Penfeld »
En application de cet article, l'arrêté préfectoral 2005-1017 du 20 septembre 2005 autorise le Président de Brest métropole et le maire de la Ville de Guilers à prendre des arrêtés de police cosignés